



10 mars 2026

# DÉCRYPTAGE DES PROGRAMMES DES CANDIDATS A LA MAIRIE DE PARIS

## SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le changement climatique et la sortie des énergies fossiles occupent souvent une place réduite dans les campagnes électorales, et lors des débats. Pourtant, la réalité physique est là : Paris doit contribuer à la baisse des émissions mais devra aussi protéger ses habitants face aux augmentations des coûts de l'énergie et à l'intensification des canicules.

Les Shifters ont pour mission de remettre la rigueur scientifique au cœur du débat. Après avoir organisé le "Grand Oral" sur France 3 Paris IDF sur le thème de l'urgence climatique et énergétique, nous prolongeons cet exercice par un décryptage des programmes des six principaux candidats à la Mairie de Paris.

Ce document s'appuie sur les travaux du Shift Project pour évaluer la pertinence des mesures proposées dans cinq domaines clés : **les transports, le bâtiment, la végétalisation, l'énergie et la gouvernance** (la manière dont les décisions sont prises et suivies). Nous ne jugeons pas les intentions politiques, mais nous évaluons si les programmes sont à la hauteur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de sortie de notre dépendance aux énergies fossiles, tout en adaptant la capitale au changement climatique.

La viabilité de Paris et la protection de ses habitants dépendent de décisions concrètes qui ne peuvent plus faire abstraction des contraintes climatiques.

Apartisans et attachés à la clarté des faits, nous mettons ce décryptage à votre disposition. Notre objectif est de vous fournir une grille de lecture factuelle pour vous aider à forger votre propre opinion.

Le 15 mars, votez en toute connaissance de cause.

Analyse réalisée par l'équipe des Shifters de Paris

Ce décryptage se concentre exclusivement sur les cinq thématiques précitées. Elle n'intègre pas l'étude de la viabilité budgétaire des mesures. Compte tenu de l'imprécision relative des programmes, ce document constitue une évaluation de la pertinence des leviers d'action, sans prétendre réaliser un bilan carbone et énergétique prospectif.

*Retrouvez les programmes analysés<sup>1</sup> :*

[Programme de Sophia Chikirou](#)

[Programme d'Emmanuel Grégoire](#)

[Programme de Pierre-Yves Bournazel](#)

[Programme de Rachida Dati](#)

[Programme de Thierry Mariani](#)

[Programme de Sarah Knafo](#)

Pour compléter notre étude, nous avons adressé des questionnaires aux candidats afin d'obtenir des précisions quantitatives. Cinq d'entre eux ont répondu (S. Chikirou, E. Grégoire, R. Dati, T. Mariani, S. Knafo). Bien que limité (en particulier, à part S. Chikirou, les données budgétaires ont été peu développées), cet apport a permis d'éclairer l'analyse des programmes.

---

<sup>1</sup> Nota : nous traitons des programmes des 6 candidats ayant dépassé 5 % des intentions de vote au moins une fois dans les [sondages](#) depuis le 1er janvier 2026. Nous rappelons que seules les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. Concrètement, les listes LO et NPA, créditées de 0 à 2 % dans les sondages de début 2026, n'ont pas été intégrées à l'étude. Cette priorisation vise à concentrer nos ressources sur les propositions ayant des chances de se retrouver en tout ou partie dans des programmes du second tour, permettant un décryptage plus approfondi.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>DÉCARBONATION DES TRANSPORTS ET MOBILITÉS .....</b>	<b>4</b>
1.1	SOPHIA CHIKIROU.....	4
1.2	EMMANUEL GRÉGOIRE.....	4
1.3	PIERRE-YVES BOURNAZEL.....	5
1.4	RACHIDA DATI.....	5
1.5	THIERRY MARIANI.....	6
1.6	SARAH KNAFO.....	6
<b>2.</b>	<b>BÂTIMENTS .....</b>	<b>6</b>
2.1	SOPHIA CHIKIROU.....	7
2.2	EMMANUEL GRÉGOIRE.....	7
2.3	PIERRE-YVES BOURNAZEL.....	8
2.4	RACHIDA DATI.....	8
2.5	THIERRY MARIANI.....	8
2.6	SARAH KNAFO.....	9
<b>3.</b>	<b>CHAPITRE 3 — VÉGÉTALISATION .....</b>	<b>9</b>
3.1	SOPHIA CHIKIROU.....	9
3.2	EMMANUEL GRÉGOIRE.....	10
3.3	PIERRE-YVES BOURNAZEL.....	10
3.4	RACHIDA DATI.....	10
3.5	THIERRY MARIANI.....	11
3.6	SARAH KNAFO.....	11
<b>4.</b>	<b>CHAPITRE 4 — ÉNERGIE.....</b>	<b>11</b>
4.1	SOPHIA CHIKIROU.....	11
4.2	EMMANUEL GRÉGOIRE.....	12
4.3	PIERRE-YVES BOURNAZEL.....	12
4.4	RACHIDA DATI.....	12
4.5	THIERRY MARIANI.....	12
4.6	SARAH KNAFO.....	12
<b>5.</b>	<b>CHAPITRE 5 — GOUVERNANCE .....</b>	<b>13</b>
5.1	SOPHIA CHIKIROU.....	13
5.2	EMMANUEL GRÉGOIRE.....	13
5.3	PIERRE-YVES BOURNAZEL.....	13
5.4	RACHIDA DATI.....	13
5.5	THIERRY MARIANI.....	13
5.6	SARAH KNAFO.....	13

## 1. DÉCARBONATION DES TRANSPORTS ET MOBILITÉS

### Les enjeux de décarbonation et recommandations du Shift Project

Les transports intra-muros représentent 15 % des émissions de CO<sub>2</sub> de Paris. Ces émissions sont dues à la motorisation thermique (voitures, 2 roues, bus, camions...), qui consomme du pétrole (essence, diesel).

Transformer la mobilité à Paris est essentiel pour atteindre nos objectifs climatiques et sortir du pétrole. Cela passe par un développement des transports en commun, du vélo et de la marche, ainsi que par l'électrification des véhicules qui continueront de circuler. Il faut pour cela renforcer l'offre de transports en commun — bus plus rapides, horaires élargis, continuités de réseau — et déployer des infrastructures adaptées : pistes cyclables sûres, trottoirs élargis, bornes de recharge.

La densité parisienne permet de se déplacer facilement autrement qu'en voiture, mais une large part de l'espace public reste encore consacrée à la circulation et au stationnement automobiles. Le rééquilibrer est indispensable pour sécuriser la marche et le vélo, améliorer la cohabitation entre usagers et accompagner la décarbonation de la logistique urbaine, grâce notamment à la cyclo-logistique, aux utilitaires électriques et au recours accru à la Seine.

Toute mesure qui facilite l'usage de la voiture individuelle génère mécaniquement un effet d'appel : en rendant la circulation plus fluide ou en créant davantage de capacité routière, on augmente le trafic induit, c'est-à-dire le nombre total de déplacements en voiture, ce qui re-sature rapidement les axes et annule les bénéfices attendus.

Pour la part résiduelle de la voiture, l'usage de motorisations électriques — notamment de petits véhicules — doit être encouragé, avec un maillage suffisant de bornes de recharge.

---

### Décryptage des programmes

#### 1.1 SOPHIA CHIKIROU

Le programme comporte plusieurs mesures en faveur de la décarbonation telles que :

- Transports collectifs : plan de circulation métropolitain, objectif de gel des tarifs par renégociation de l'accord de financement. Hausse des fréquences de bus, couloirs de bus continus
- Réduction de la place de la voiture : révision des plans de circulation aux points de congestion, quartiers libres végétalisés, réduction du stationnement en surface, reprise en gestion publique des parkings souterrains, planification de la fin de la circulation des véhicules thermiques dans Paris.
- Diverses mesures en faveur du vélo : création d'une régie publique du vélo et remplacer le contrat Vélib', création d'une école du vélo, augmenter les aides à l'achat de vélos, développer des liaisons cyclables continues vers les forêts, sécuriser la circulation à vélo
- Logistique : dernier kilomètre zéro émission, des zones de livraison réservées aux véhicules électriques et vélos-cargos ; plan métropolitain de logistique urbaine, développement de la logistique fluviale.

Le programme de mobilités porté par Sophia Chikirou s'articule autour d'une réduction marquée de la place de l'automobile à Paris, couplée à un renforcement des transports collectifs et des modes actifs (vélos, marche). Si ces leviers sont alignés avec les impératifs de décarbonation de la capitale, sa réussite repose sur une étroite coordination avec les parties prenantes comme la Région, Ile-de-France Mobilités et l'État, rendant sa mise en œuvre tributaire d'arbitrages politiques et financiers extérieurs (ex : la tarification des transports nécessite une décision d'Ile-de-France Mobilités).

---

#### 1.2 EMMANUEL GRÉGOIRE

Le programme comporte plusieurs mesures en faveur de la décarbonation telles que :

- Priorité aux transports en commun : 15 lignes de bus express sécurisées, cadence de 5 min en heure de pointe, métros 24h/24 sur lignes automatisées.
- Ambition forte sur le vélo : finalisation du réseau cyclable, sécurisation des carrefours et lieux accidentogènes, augmentation des zones de stationnements, vélo-écoles, hausse des obligations de qualité pour Vélib.
- Mesures pour réduire la place de la voiture :
  - Transformation du périphérique en boulevard urbain
  - 25 % des places de stationnement réservées aux usages essentiels

- Micro-hubs logistiques pour réduire les livraisons en camion
- Marche à pied : 1 000 rues piétonnes, grandes places transformées.

En misant sur le report modal vers les transports collectifs, les mobilités actives, la promotion des modes de livraison décarbonés et une reconfiguration profonde de l'espace public, le programme active les leviers essentiels à la transition des zones denses.

Toutefois, plusieurs points de vigilance subsistent. Le projet reste évasif sur la transformation du parc roulant (sortie du thermique). Par ailleurs, la mise en œuvre de mesures structurantes — comme le bus express ou l'ouverture du métro 24h/24 — dépend d'une gouvernance partagée avec la Région et l'État.

---

### 1.3 PIERRE-YVES BOURNAZEL

Le programme propose de mettre en œuvre un plan de circulation et d'intermodalité à l'échelle du Grand Paris. Les mesures principales consistent à :

- Renforcer les transports en commun (création de 3 lignes express, feux intelligents pour les bus, extension des horaires de métro) tout en électrifiant les bus et les cars de touristes, en réduisant la circulation automobile à Paris intra-muros par des parkings relais aux abords de Paris (30 000 places à créer).
- Favoriser l'usage du vélo en sécurisant les pistes cyclables (séparation physique du trafic auto sur la totalité des 1680 km des rues de Paris) et en améliorant l'infrastructure vélos (arceaux plus large, rénovation de vélib, plan zéro nids de poule sur les pistes cyclables),
- Sécuriser les piétons (vidéoverbalisation aux carrefours, minuteurs de traversée piétonne); piétonner toutes les rues des 626 écoles, favoriser la marche à pied par la création de 1000 rues apaisées et végétalisées.
- Libérer de l'espace en surface : racheter 80 000 places de parking commerciaux souterrains à Paris qui deviendront gratuits pour les parisiens, et de supprimer 70 000 places de stationnement en surface
- Logistique urbaine : le développement du fluvial, des mini-ports, de la cyclo-logistique et une forte augmentation des places de livraison.

Le programme de Pierre-Yves Bournazel s'inscrit dans une dynamique de décarbonation affirmée, articulée autour de trois axes majeurs : le renforcement des transports collectifs, le déploiement marqué des mobilités actives (vélos, marche) et la modernisation de la logistique urbaine (Report fluvial, micro-hubs, cyclo-logistique).

Cette stratégie est cohérente avec une trajectoire de décarbonation, notamment par la réduction de l'emprise automobile et la promotion du report modal. Si l'orientation climatique est indéniablement pertinente, le projet reste évasif sur l'électrification du parc roulant (sortie du moteur thermique, donc du pétrole). Enfin, la réalisation de certains engagements, comme le déploiement de 1 680 km de pistes cyclables sécurisées ou la couverture du périphérique, reste suspendue à d'importantes contraintes foncières et institutionnelles (gouvernance partagée du périphérique, besoins d'accords intercommunaux...).

---

### 1.4 RACHIDA DATI

L'orientation du programme est présentée comme un rééquilibrage des différents moyens de transport dans la Ville avec en particulier la définition d'un schéma de circulation global pensé à l'échelle de Paris, qui veut :

- Favoriser la marche (création de grandes traversées urbaines réservées aux piétons, élargissement des trottoirs de la rue de Rivoli),
- Renforcer le vélo (renforcer les pistes cyclables sur les axes sous-dotés, comme l'axe nord-sud),
- Désengorger Paris (avec par exemple le développement de parkings relais dans des terrains délaissés aux portes de Paris),
- Favoriser aussi la voiture et les 2 roues motorisées (rétablissement des 70km/h sur le boulevard périphérique après la pose d'enrobés phoniques, fin de la Zone à Trafic Limité Paris-Centre, gratuité du stationnement pour les deux-roues motorisés, ...).
- Promouvoir l'électrification des véhicules (aides à l'achat, bornes de recharge, ...).
- Transports en commun : Engager la mise en accessibilité du métro, en commençant par la ligne 6

L'ambition de fluidifier les déplacements en voiture, avec en particulier la suppression des Zones à Trafic Limité, renforce l'attractivité de la voiture individuelle pour les déplacements intra-muros. Cette orientation va à l'encontre de la nécessité de réduire la place de la voiture en ville.

La volonté d'électrification des véhicules doit être saluée, étant de nature à limiter les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance au pétrole. Néanmoins, si le projet prévoit cela, ainsi que la sécurisation des pistes cyclables existantes et l'élargissement des trottoirs, ces initiatives ne sauraient compenser une orientation générale favorable au trafic automobile.

---

## 1.5 THIERRY MARIANI

- Plusieurs mesures du programme sont en faveur de la voiture : Retour à 90 km/h sur le périphérique, retour aux 50 km/h sur les grands axes parisiens, suppression de la Zone à Trafic Limité (ZTL), création de 20 000 nouvelles places de stationnement, gratuité du stationnement pour les 2-roues motorisés élargie aux 2-roues thermiques...
- Transports collectifs : Ouverture nocturne des lignes de métro automatiques uniquement le week-end, développement de navettes inter-arrondissements.

Le programme de mobilités porté par Thierry Mariani privilégie à la fois l'usage de la voiture individuelle, et les motorisations thermiques en supprimant certaines incitations à la mobilité électrique, sans proposer de mesure d'électrification en parallèle. Le projet favorise mécaniquement une intensification du trafic et une hausse de ses émissions.

Cette orientation entre en contradiction avec les impératifs de décarbonation, d'autant qu'aucune stratégie structurante — qu'il s'agisse de mobilités actives (vélos, marche) ou de renforcement des transports collectifs — n'est avancée. Les rares mesures d'accompagnement (ouvertures nocturnes ponctuelles, navettes locales) demeurent marginales. En l'absence de leviers de report modal, ce programme expose la métropole à un risque élevé de trafic induit et à une hausse corrélative, encore renforcée par l'absence de mesures d'électrification, des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole.

---

## 1.6 SARAH KNAFO

- L'orientation est prioritairement centrée sur la fluidification de la circulation des véhicules : réouverture des voies sur berge, IA pour piloter les feux, 80 km/h sur le périphérique, baisser les tarifs de stationnement...
- Le programme prévoit par ailleurs une suppression des aides à l'achat des véhicules propres.
- Sarah Knafo souhaite créer une promenade pour piétons et cyclistes au-dessus des voies sur berge, améliorer le service Vélip', et réaménager la rue de Rivoli avec un trottoir élargi.
- En matière de logistique urbaine, une mesure proposée consiste à développer la livraison de marchandises par voie fluviale.

Le programme de mobilités porté par Sarah Knafo repose prioritairement sur l'extension de la capacité routière et l'ambition de fluidifier les flux motorisés. Il renforce par ailleurs les motorisations thermiques en supprimant des aides municipales à l'électrification du parc et en élargissant la gratuité du stationnement (qui existe pour les deux-roues électriques, ce qui encourage leur électrification), aux deux-roues à essence.

Le programme manque de leviers structurels : aucune mesure d'envergure n'est proposée pour les transports collectifs (hormis un volet sécuritaire), l'usage du vélo ou la marche. Si le développement de la logistique fluviale est un levier de décarbonation pertinent, il demeure marginal face à l'ampleur des enjeux de décarbonation. En somme, cette stratégie globalement favorable à la voiture thermique va à l'encontre de l'électrification, de la sobriété et du report modal nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance au pétrole en zone dense.

## 2. DECARBONATION DES BÂTIMENTS

### Les enjeux de décarbonation et recommandations du Shift Project

Les bâtiments (résidentiel et tertiaire) représentent le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre de Paris avec près de 72% des émissions. Ce bilan est principalement dû au chauffage, encore largement dépendant du gaz et du fioul.

Les 2 leviers principaux de décarbonation qui s'appliquent à Paris sont :

- Massifier les rénovations globales et performantes des logements, privés et sociaux, et des bâtiments publics.
- Décarboner la production de chaleur (sortir des énergies fossiles) par le raccordement massif aux réseaux de chaleur urbains (alimentés par la géothermie ou la valorisation énergétique des déchets) et l'installation de pompes à chaleur (PAC), individuelles ou collectives à la place des chaudières gaz ou fioul (appareils électriques type convecteurs admis s'il y a une bonne isolation et que les PAC ne peuvent pas être mises en œuvre).

Pour répondre à ces enjeux, le Plan Climat 2024-2030 de la Ville de Paris - document d'orientation stratégique définissant la trajectoire de la capitale - fixe un cap ambitieux : réduire de **50%** les émissions de gaz à effet de serre liées au bâti parisien d'ici 2030. Cette trajectoire repose sur trois piliers opérationnels :

- **Logement social** : rénovation de 5 000 unités par an, visant un gain énergétique moyen de 60%.
- **Secteur privé** : une montée en charge progressive pour atteindre un rythme de 40 000 rénovations annuelles dès 2030.
- **Bâtiments municipaux (crèches, écoles...)** : la réhabilitation complète des 6 000 équipements de la Ville d'ici 2050.

## Décryptage des programmes

### 2.1 SOPHIA CHIKIROU

Le programme appelle à un "véritable choc de rénovation énergétique". Il prévoit :

- Une mesure clé transverse à savoir créer une grande école métropolitaine des métiers de la rénovation thermique afin de sortir de la pénurie de main-d'œuvre.
- Accompagner les démarches de rénovations énergétiques pour les biens confiés à la régie publique de gestion locative
- Accélérer la rénovation énergétique dans le privé grâce à la régie publique de gestion locative, qui proposera une prise en charge de 25 % à 100 % en échange d'un conventionnement pour de la location longue durée à loyer modéré.
- Porter le rythme de rénovation énergétique à 40 000 logements par an d'ici 2032 (contre 5 000 aujourd'hui) en renforçant massivement l'Agence Parisienne du Climat, en créant un prêt municipal à taux zéro sur 20 ans pour les petites copropriétés et primo-accédants, en instaurant une garantie municipale pour sécuriser les emprunts travaux ; et en conditionnant toute aide municipale à l'engagement effectif de travaux pour les logements classés F et G.
- Rénover l'intégralité du parc public (écoles, crèches, logements sociaux) d'ici 2035.

Sophia Chikirou affiche des ambitions élevées à saluer sur la rénovation énergétique, pilier central de la décarbonation parisienne. Toutefois, l'atteinte de ces objectifs quantitatifs, qui marquent une accélération très forte par rapport au rythme actuel, exigera une mobilisation de moyens inédits. Le succès de cette trajectoire repose sur la levée de verrous opérationnels majeurs : outre la simplification des processus de décision en copropriété, le programme prévoit la structuration d'une filière professionnelle (bureaux d'études et artisans qualifiés) pour compléter l'école de métiers annoncée. Toutefois, les moyens financiers alloués à la rénovation énergétique du parc privé demeurent imprécis.

### 2.2 EMMANUEL GRÉGOIRE

Le programme propose de :

- Soutenir la rénovation énergétique de 200 000 logements privés grâce au renforcement des aides versées par la Ville et à l'expérimentation d'une avance à taux zéro des travaux de rénovation, remboursés lors de la vente du bien ("prime climat") (x10 / rythme annuel de rénovations de logements dans le logement privé)
- Rénover et isoler complètement 35 000 logements sociaux d'ici 2032 (équivalent au rythme actuel)
- Mettre en œuvre un grand plan de rénovation et de végétalisation des écoles et des collèges

Le programme est cohérent avec les préconisations en fixant des objectifs chiffrés pour la rénovation thermique des parcs social et privé. Si le plan de rénovation des écoles est mentionné, il manque toutefois de cibles quantifiées. Pour dynamiser le secteur privé, le projet propose des leviers concrets : un renforcement des aides municipales et l'expérimentation d'une avance à taux zéro remboursable lors de la mutation du bien.

L'objectif de rénover 200 000 logements témoigne d'une ambition de rupture qu'il convient de saluer, tant elle répond à l'urgence climatique. Pour transformer ce changement d'échelle — qui représente près de dix fois le rythme actuel — en réalité opérationnelle, une mobilisation exceptionnelle de moyens est indispensable, moyens non explicités dans le programme. Le succès de cette trajectoire dépendra de moyens financiers à préciser et de la capacité à lever des freins structurels majeurs : l'inertie des cycles de décision en copropriété et le goulot d'étranglement des ressources (bureaux d'études et artisans qualifiés), dont la montée en charge exige une planification politique et industrielle rigoureuse.

---

### **2.3 PIERRE-YVES BOURNAZEL**

Le programme propose de :

- Financer la rénovation de 90 000 passoires thermiques (x4 / rythme actuel de rénovations de logements tous DPE confondus dans le logement privé), soit 15 000 par an
- Passer à 12 000 rénovations du parc social par an (x 3 / rythme actuel) afin de rénover l'intégralité du parc social d'ici 10 ans
- Rénover 100 % des écoles d'ici la fin du mandat

Pierre-Yves Bournazel affiche une ambition louable sur la rénovation énergétique, pilier central de la décarbonation parisienne. Toutefois, l'atteinte de ces objectifs quantitatifs, qui marquent une accélération nécessaire par rapport au rythme actuel, exigera une mobilisation de moyens inédits. Si les moyens financiers sont explicités, le succès de cette trajectoire repose sur la levée non explicitée de verrous opérationnels majeurs : la simplification des processus de décision en copropriété et, également, la structuration d'une filière professionnelle capable de répondre à la demande (bureaux d'études et artisans qualifiés)

---

### **2.4 RACHIDA DATI**

Le programme présente la rénovation thermique comme « le chantier du siècle parisien » et propose les mesures suivantes :

- Assouplir l'encadrement des loyers pour les logements F et G ayant fait l'objet d'une rénovation thermique d'ampleur afin d'accompagner la rénovation thermique du parc de logements privés.
- Rénover thermiquement 10 000 logements sociaux par an (x2 par rapport au rythme actuel de rénovations)

Le programme fixe un objectif ambitieux de rénovation du parc social qui est à saluer. Cette ambition est nécessaire pour répondre à l'urgence climatique et sociale ; elle implique néanmoins un changement d'échelle important des moyens déployés dont les modalités restent à préciser. Atteindre le rythme de 10 000 logements par an exigera une stratégie d'anticipation robuste pour surmonter les tensions sectorielles (bureaux d'études et artisans qualifiés).

Concernant le parc privé, qui représente pourtant 80 % des logements parisiens : même s'il y a des mesures d'incitation, aucun objectif de rénovation n'est formulé ni de moyens financiers alloués. De plus, les mesures proposées ciblent exclusivement les propriétaires bailleurs, omettant ainsi les propriétaires occupants et négligeant la complexité des processus décisionnels en copropriété.

Enfin, en dehors des écoles, le patrimoine municipal constitue un angle mort du programme, faute de mention explicite.

---

### **2.5 THIERRY MARIANI**

Le programme du candidat prévoit les mesures suivantes :

- Lutter contre les "passoires énergétiques" du parc privé et social par la mise en place de dispositifs d'incitations financières
- Accélérer l'isolation thermique de tous les établissements scolaires

Le candidat mise sur une approche incitative pour dynamiser la rénovation thermique du parc privé et annonce accélérer l'isolation thermique des établissements scolaires. Cependant, ces mesures gagneraient à être étayées par une trajectoire chiffrée, l'absence d'objectifs quantitatifs rendant très difficile l'évaluation de l'impact réel de ces mesures sur la décarbonation de la capitale.

## 2.6 SARAH KNAFO

Le programme ne propose aucune mesure directe de soutien assortie d'objectifs chiffrés sur la décarbonation des bâtiments. La candidate compte sur des mesures financières générales de diminution de la taxe foncière ou de suppression de l'encadrement des loyers pour que les propriétaires rénovent leur logement, sans les conditionner à des obligations de travaux.

Elle prévoit une remise en cause de dispositifs existants avec l'abrogation du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique qui comporte des exigences renforcées en matière de performance énergétique et d'empreinte carbone, allant ainsi à l'encontre des objectifs de décarbonation.

## 3. CHAPITRE 3 — VÉGÉTALISATION

### Les enjeux climatiques et les recommandations du Shift Project

L'artificialisation des sols et le manque d'espaces verts à Paris jouent un rôle majeur dans la création et l'intensification des îlots de chaleur urbains. En effet, les sols artificialisés (béton, asphalte) absorbent la chaleur le jour et la restituent la nuit, créant des îlots de chaleur. Or, à Paris, plus de 80 % de la surface est imperméabilisée, hors Bois de Vincennes et de Boulogne, ce qui aggrave le phénomène. Peu de végétation signifie peu d'évapotranspiration (processus naturel de rafraîchissement) et peu d'ombres, ce qui accentue la chaleur ressentie.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant en milieu urbain. Si on exclut les deux bois, la superficie par habitant est de 3,9 m<sup>2</sup> soit bien inférieure à ce seuil. Si on les inclut, elle s'en rapproche (8,2 m<sup>2</sup>). Mais l'OMS insiste sur l'importance d'espaces verts accessibles et de proximité à moins de 5-10 minutes à pied. Pour une évaluation juste, il est donc conseillé de ne pas inclure les Bois dans le calcul des espaces verts de proximité.

Face à cette situation, dans son cahier Villes du dossier -Comment Transformer nos territoires, le The Shift Project, recommande d'actionner les leviers suivants :

- Désimpermeabiliser massivement les sols : voiries, places, cours d'école pour lutter contre les îlots de chaleur en redonnant aux sols leur capacité d'absorption et d'évapotranspiration.
- Planter massivement des essences adaptées au climat de 2050 (plus chaud et plus sec). Un quartier fortement végétalisé peut réduire la température ambiante de plusieurs degrés et limiter la surchauffe intérieure des bâtiments, réduisant ainsi le besoin de climatisation (qui aggrave la chaleur extérieure).
- Augmenter la surface d'espaces verts par habitant.

Le Plan local d'urbanisme Bioclimatique, entré en vigueur fin 2024 à Paris mérite une attention particulière. En phase avec les recommandations du Shift Project, il intègre les enjeux climatiques, avec des règles strictes pour la végétalisation, la désimpermeabilisation et la création d'îlots de fraîcheur.

---

### Décryptage des programmes

#### 3.1 SOPHIA CHIKIROU

Le programme propose de :

- Désimpermeabiliser et végétaliser 40% du territoire parisien à horizon 2032
- Créer de grands espaces verts afin de produire plus de 300 hectares accessibles et d'atteindre 10m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant (sans préciser si ce calcul inclut les Bois de Boulogne et de Vincennes).
- Accélérer la végétalisation citoyenne en augmentant le nombre de jardins partagés, en élargissant l'octroi de permis de débitumisation aux collectifs d'habitants et en développant la végétalisation des toitures.
- Décréter un moratoire immédiat sur toute construction nouvelle de bureaux et sur les grands projets jugés inutiles et y substituer de grands projets de parcs.
- Créer de nouveaux boisements urbains denses d'au moins un hectare chacun, fondés sur des plantations diversifiées et à croissance rapide, en priorité dans les arrondissements les plus déficitaires en espaces verts.

- Atteindre l'objectif de 100 % d'établissements scolaires dotés de cours oasis avant 2040.

Les objectifs de Sophia Sophia Chikirou sont très ambitieux, allant parfois au-delà des objectifs du PLU bioclimatique. En particulier végétaliser 40% du territoire parisien d'ici 2032 -une superficie supérieure à celle du Bois de Boulogne – est à saluer. Cependant, les moyens logistiques et la coordination complexe à instaurer entre acteurs publics, privés et citoyens pour y parvenir restent à préciser.

---

### 3.2 EMMANUEL GRÉGOIRE

Le programme propose de :

- Créer une Grande ceinture verte reliant les portes de Paris.
- Végétaliser 25 km de berges et les grandes places (Concorde Trocadéro République)
- Créer 300 ha de nouveaux jardins et 10 nouveaux parcs transformant d'anciennes voies routières.
- Créer 1 000 rues piétonnes végétalisées
- ouvrir progressivement la Petite Ceinture à la promenade (+10 km).

Le programme d'Emmanuel Grégoire est ambitieux et s'inscrit dans la continuité du PLU Bioclimatique qu'il a contribué à mettre en place. Il permet de réduire les îlots de chaleur et d'intégrer la végétalisation dans une politique publique globale de transition climatique. Mais il manque de précision sur les moyens, entre autres logistiques nécessaires pour atteindre les objectifs proposés.

---

### 3.3 PIERRE-YVES BOURNAZEL

Le programme propose de :

- Créer 1000 nouvelles rues apaisées et végétalisées, en particulier toutes les rues qui conduisent aux 626 écoles maternelles et élémentaires parisiennes
- Renaturer complètement les cours d'école avec retrait du bitume et plantation d'arbres en pleine terre
- Couvrir 5 km de périphérique en plus et végétaliser ce nouvel aménagement

Les actions locales prévues par Pierre-Yves Pierre-Yves Bournazel vont dans le bon sens car elles contribueront à réduire les îlots de chaleur. Cependant, le programme présente un manque d'objectifs chiffrés en termes de surfaces végétalisées. Une programmation précise, exprimée en hectares, est requise pour vérifier l'alignement de la trajectoire climatique de la capitale sur ses impératifs de décarbonation et d'adaptation.

---

### 3.4 RACHIDA DATI

Le programme propose de :

- Faciliter la végétalisation grimpante, désartificialiser les cours d'écoles et les cœurs d'îlot de chaleur, interdire les projets urbains créant des îlots de chaleur, végétaliser les rues en créant notamment 500 bandes végétalisées et privilégier les revêtements perméables.
- Instaurer un plan « Grand Chaud » comportant un doublement du nombre de bâtiments publics raccordés au réseau de froid de Paris et l'obligation de faire installer des dispositifs améliorant le confort d'été - volets, stores, végétalisation des toits et façades
- Créer de nouveaux équipements pour rafraîchir la Ville : des parcs et jardins mieux équipés en brumisateurs et transformer des espaces urbains bétonnés comme les voies sur berge en grands parcs urbains végétalisés en pleine terre

Le programme de Rachida Dati avance des mesures destinées à renforcer la végétalisation de la capitale. Néanmoins, l'absence de cibles quantifiées concernant l'extension des espaces verts ou le taux de désimperméabilisation des sols limite la portée de ces annonces. L'impact réel de cette stratégie sur la trajectoire climatique de Paris demeure difficile à évaluer.

### 3.5 THIERRY MARIANI

Le programme propose de :

- Planter 50 000 arbres en 6 ans, dans les zones où le bénéfice est jugé maximal (quartiers denses, îlots de chaleur)
- Végétaliser toutes les cours d'école avec des arbres et désimperméabiliser des sols
- Renforcer la végétalisation de la Petite Ceinture

Le programme de Thierry Mariani propose des avancées réelles. Cependant, le manque de données précises en termes de création de nouveaux espaces verts et de désimperméabilisation des sols limite la portée globale de la stratégie environnementale.

---

### 3.6 SARAH KNAFO

Le programme propose de :

- « Sublimier les parcs et jardins », notamment en remettant des fleurs et en améliorant leur entretien.
- Abroger le PLU bioclimatique, qui impose pourtant des règles strictes de végétalisation et de sobriété énergétique dans les projets urbains

Le programme de Sarah Knafo mise uniquement sur la valorisation des espaces verts existants. Elle ne propose aucune action de désimperméabilisation, de création d'espaces verts et de végétalisation nouvelle. De plus, elle abroge le PLU (Plan Local d'Urbanisme) Bioclimatique. Son programme va donc à l'encontre de toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les îlots de chaleur et s'adapter à la venue prévisible de canicules.

## 4. CHAPITRE 4 — DECARBONATION DE L'ÉNERGIE

### Les leviers d'une collectivité sur la compétence "énergie"

Les communes sont propriétaires et autorités organisatrices de l'ensemble des réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, éclairage public). Elles sont par ailleurs propriétaires d'un patrimoine bâti important sur lequel elles peuvent engager des actions de sobriété, d'efficacité énergétique (isolation thermique etc.) ou de substitution d'énergie pour engager une sortie des énergies fossiles (réseau de chaleur, électrification des usages, autoconsommation par solarisation, ...). Enfin, elles peuvent inciter, voire subventionner la sortie des énergies fossiles dans le parc privé (promotion des pompes à chaleur, autoconsommation, ...).

A Paris, le gaz représente encore 33% de la consommation énergétique du territoire (le principal enjeu de décarbonation étant d'en réduire la consommation). L'un des vecteurs est le réseau de chaleur. Lors de la précédente mandature, ce contrat de concession a été attribué à un nouveau concessionnaire avec des objectifs importants de décarbonation (76% à la fin du contrat, via la géothermie, la chaleur fatale, ...), comme de développement. L'autre enjeu est l'accélération de la sortie des chaudières gaz hors rénovations thermiques globales, point qui n'est abordé dans aucun programme.

---

### Décryptage des programmes

#### 4.1 SOPHIA CHIKIROU

Le programme propose de nombreuses mesures : la sortie des chaudières au fioul et au gaz dans les équipements sportifs, le refus de tout nouveau projet d'infrastructure énergétique reposant sur les énergies fossiles, la création d'une société publique locale de production d'électricité pour déployer des panneaux photovoltaïques sur toutes les toitures parisiennes qui s'y prêtent, développer la géothermie profonde et de surface pour le chauffage et la climatisation des bâtiments publics et des écoquartiers, récupérer et valoriser davantage la chaleur fatale issue des centres de données, des stations de métro, des usines d'incinération et des eaux usées afin d'alimenter le chauffage des logements et des équipements publics.

Sur le fonds, les propositions semblent effectivement de nature à décarboner (sortie des énergies fossiles, développement des ENR), mais certaines existent déjà ou sont en cours de déploiement (le développement de la géothermie, comme de la récupération de la chaleur fatale sont inscrits dans les engagements du nouveau concessionnaire du réseau de chaleur).

---

## **4.2 EMMANUEL GRÉGOIRE**

Le programme propose « Une énergie renouvelable et bon marché avec des offres d'achat groupées (électricité et gaz) et le développement des réseaux publics de chaleur et de froid aux tarifs maîtrisés ». Par ailleurs, le programme prévoit l'accompagnement des ménages pour l'installation de pompes à chaleur dans les copropriétés et le développement du solaire local (200 GWh sur 5 ans).

Sur le premier point (offres d'achat groupées), l'impact en termes de décarbonation est faible parce que l'électricité est décarbonée à 95% en France, Sur le second point, la décarbonation et le développement des réseaux de chaleur dans Paris sont un vecteur majeur de la décarbonation du chauffage, et on peut souligner son importance. Toutefois ce mouvement a été engagé dans la précédente mandature (nouveau concessionnaire avec des engagements de développement et de décarbonation du réseau de chaleur à 76% à 2050). Sur le dernier point, les mesures annoncées vont dans le sens de l'électrification des usages et sont à saluer.

---

## **4.3 PIERRE-YVES BOURNAZEL**

Le programme propose essentiellement de créer un « fonds de 15 millions d'euros dédié à l'expérimentation d'un plan d'autonomie énergétique des copropriétés privées pour viser l'installation de milliers de panneaux photovoltaïques sur les toits parisiens. ».

L'initiative proposée va dans le sens de l'électrification des usages dans une approche construite (autonomie énergétique par solarisation), et une démarche progressive (expérimentation). Toutefois, les panneaux photovoltaïques pour un immeuble collectif ne peuvent couvrir qu'une part minoritaire des besoins énergétiques, la surface installée sur le toit étant limitée.

---

## **4.4 RACHIDA DATI**

Le programme propose les mesures suivantes : la modernisation de l'éclairage public et la systématisation de dispositifs d'éclairage intelligents, la mobilisation de toutes les énergies renouvelables à la disposition de la ville en décarbonnant le mix énergétique du réseau de chaleur et en doublant la couverture en panneaux solaires des équipements publics, passant à 164 000 m<sup>2</sup> de toitures couvertes, la cartographie de l'énergie fatale récupérable sur les émissions de chaleur de grandes infrastructures numériques pour la réinjecter dans le réseau de chaleur de la Ville. Le programme prévoit également de porter à 25 % la part des résidences sociales raccordées aux réseaux de chaleur et de fraîcheur d'ici 2032, contre 10 % aujourd'hui.

Les propositions du programme sont en cohérence avec une trajectoire de décarbonation. Cependant, en dehors de la solarisation de toitures, les autres mesures sont déjà en cours de déploiement ou vont être initiées via les contrats de concession afférents – éclairage public, réseau de chaleur).

---

## **4.5 THIERRY MARIANI**

Le programme ne propose aucune mesure sur l'énergie.

L'absence de mesure sur les compétences qui relèvent de la collectivité dans les domaines de l'énergie est à noter. La décarbonation des consommations énergétiques du territoire n'apparaît pas comme objectif du programme.

---

## **4.6 SARAH KNAFO**

Le programme propose essentiellement le passage au LED dans l'éclairage parisien, avant tout pour prolonger l'éclairage au-delà de 23h00.

Le passage progressif aux LED dans l'éclairage public parisien est déjà en cours de déploiement via le concessionnaire en charge de l'Éclairage Public. Par ailleurs, cette mesure vise avant tout la prolongation de l'éclairage nocturne sans grever le budget, et ne vise pas un objectif de décarbonation. La décarbonation des consommations énergétiques et la production locale d'énergie ne figurent pas dans les objectifs du programme.

## 5. CHAPITRE 5 — GOUVERNANCE

### Recommandations

La réussite de la transition climatique à Paris dépend moins de la multiplication de mesures sectorielles que de la capacité à structurer l'action publique autour d'une gouvernance claire, dotée d'objectifs chiffrés, de moyens financiers identifiés et d'outils de pilotage transparents.

Le Shift Project insiste sur la nécessité de planifier la transition, de coordonner les politiques publiques et de mettre en cohérence les investissements avec les objectifs climatiques. Cela suppose une évaluation régulière des politiques menées, un pilotage transversal entre directions administratives, notamment celles englobant la maille municipale, et les acteurs économiques et citoyens.

---

### Décryptage des programmes

#### 5.1 SOPHIA CHIKIROU

Le programme mise sur une gouvernance ouverte pour piloter la transition écologique, en articulant la transparence des données (bilans carbone, qualité de l'air) et la co-construction citoyenne. À travers le renforcement des conseils de quartier, l'usage de plateformes numériques et la mise en place de plans climatiques participatifs, le projet ambitionne d'ancrer la décarbonation dans une planification locale

Toutefois, si ces dispositifs favorisent l'appropriation démocratique des enjeux climatiques, leur alignement avec une trajectoire cohérente de décarbonation reste à démontrer.

---

#### 5.2 EMMANUEL GRÉGOIRE

Le programme s'appuie sur une gouvernance participative articulée autour d'indicateurs de performance (bilans carbone, qualité de l'air) et d'instances de dialogue telles que les conférences citoyennes et les conseils de quartier. En privilégiant la transparence et la planification locale — notamment via les plans climatiques d'arrondissement — le projet mise sur une plus grande responsabilité publique envers les citoyens. Néanmoins, l'influence réelle de ces dispositifs sur l'arbitrage final reste à préciser.

---

#### 5.3 PIERRE-YVES BOURNAZEL

Le programme aborde le suivi citoyen de la décarbonation de manière indirecte, avec une approche axée sur la transparence des données, la modernisation des infrastructures et quelques dispositifs de consultation, mais sans proposer de réel mécanisme de participation citoyenne sur les enjeux énergie - climat.

---

#### 5.4 RACHIDA DATI

Le programme aborde la question du suivi citoyen de la décarbonation de manière limitée et indirecte, avec une approche centrée sur la transparence des données environnementales et la modernisation des infrastructures, mais sans proposer de mécanisme particulier de participation citoyenne ou experte sur les enjeux énergie - climat.

---

#### 5.5 THIERRY MARIANI

Le candidat avance des outils de démocratie directe, tels que le référendum d'initiative populaire, les votations citoyennes ou l'élection des conseils de quartier. Cependant, ces dispositifs privilégient la consultation ponctuelle plutôt que l'intégration structurelle des enjeux climatiques. En l'absence d'indicateurs de performance précis, la capacité de ces mécanismes à influencer réellement la trajectoire de transition écologique de la capitale reste à démontrer.

---

#### 5.6 SARAH KNAFO

Le programme fait l'impasse sur le suivi citoyen de la décarbonation. En se limitant au recours ponctuel au référendum, il délaisse les mécanismes de participation continue et de co-construction nécessaire au pilotage de la transition.